

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION DES

Téléphone 112.41
Code Français A Z

Abonnés au Téléphone

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRIQUES ET POSTALES

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

" LES TÉLÉPHONES "

" ASSOCIATION DES ABONNÉS "

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs. »

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement, au nom de la Commission du Budget, par M. MARCEL SEMBAT, Député de la Seine, Rapporteur du Budget des Postes, Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis M. de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-président : M. E. Archdeacon, 77, r. de Prony. Tél. 511-22.

Tresorier : M. P. Créténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membres : MM. A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 507-46

Robert Gangnat, agent général de la Société des auteurs dramatiques, 8, r. Hippolyte-Lebas.

Membres : MM. Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

Edouard Leblond, entrepreneur, 61, rue de Maubeuge.

P. Munier, 38, rue Perronet, Neuilly-sur Seine. Tél. 535.

le Dr Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 20, rue de Penthièvre. Tél. 518-17.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne, Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boiëldieu. Tél. 143-98.

Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.

Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale, Tél. 248-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron, Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres,

PROPAGANDE

Au moment où l'exécution d'un grand programme de réformes téléphoniques vient de couronner, par un premier et important succès, la campagne de notre Association, il devient de plus en plus nécessaire, pour veiller à l'exécution de ces réformes si impatiemment attendues, que nous ayons avec nous, dans la nouvelle et décisive campagne qui va s'ouvrir, **LE NOMBRE**, sans lequel toute influence est forcément stérile.

Nous prions donc instamment nos Adhérents de faire tous leurs efforts pour nous recruter, dans leur entourage, de nouvelles adhésions, tenant à leur disposition des carnets d'adhésion.

NOS REMISES

Nos adhérents trouveront à la fin du Bulletin la liste des remises qui leur sont consenties par de nombreuses maisons de commerce et établissements divers.

Cette rubrique paraît régulièrement dans tous les numéros.

Nous prions ceux de nos adhérents qui désireraient figurer dans cette liste de nous en aviser en nous faisant connaître les conditions qu'ils offrent à leurs collègues.

Recouvrements à forfait de toutes créances

Tous les Frais de poursuites à notre charge (Rien à payer en cas d'insuccès)

REPRÉSENTATION DEVANT TOUS TRIBUNAUX, Civil ou de Commerce

Concordats, Liquidations Judiciaires et Amiables, Faillites, Rédaction d'actes

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Renseignements gratuits. — Pas d'avance à faire

PRÊTS DE TOUTE NATURE — ASSOCIATIONS, COMMANDITES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CONTENTIEUX

14, Place Clichy, PARIS

TÉLÉPHONE : 504-37

NOTRE FEUILLE DE RÉCLAMATIONS

En ayant fait faire un nouveau tirage, nous nous tenons à la disposition de ceux de nos adhérents qui en désireraient quelques exemplaires.

SOMMAIRE

	Pages.
Où en sont les réformes? par M. Maurice de Montebello.	3
Les abonnés de la Garenne-Colombes	4
Le recrutement des téléphonistes	5
Le développement de la téléphonie indépendante aux Etats-Unis	5
M. Durand, abonné au téléphone.	8
Les tarifs en Amérique	9
Echos de partout	11
A travers la presse.	13
Remises à nos adhérents	15

Où en sont les réformes?

De tous côtés on nous demande où en est la réforme téléphonique, dont nous annonçons dernièrement la mise en chantier. Je vais m'efforcer de répondre à ces questions, et de calmer les légitimes impatiences des abonnés.

Il y a deux parties dans le programme de réformes : d'abord, les réformes pour lesquelles les dépenses ont été votées, et dont l'exécution se poursuit méthodiquement ; ensuite, celles qui nécessitent de nouveaux crédits, et pour lesquelles M. Barthou et M. Simyan vont demander de l'argent aux Chambres.

Je vais passer rapidement les deux questions en revue, en les mettant au point —, me bornant à un bref rappel pour ce que nos lecteurs connaissent déjà.



On sait que trois cents nouvelles lignes auxiliaires sont en construction. Elles entreront en service au fur et à mesure de leur achèvement. La plupart fonctionneront, comme nous l'avons dit, en octobre prochain.

La transformation des multiples actuels en batterie centrale est très avancée. On installe dans le sous-sol de Gutenberg les moteurs et accumulateurs nécessaires pour produire les nouvelles forces électriques.

La substitution, dans les multiples, de nouveaux groupes aux anciens, a déjà commencé. Ainsi, à Gutenberg, tous les abonnés de la série 300 ont eu leur vieux meuble remplacé par un multiple plus moderne — le multiple

de transition dont nous avons déjà parlé — en attendant que s'effectue, sur l'emplacement des meubles anciens, les transformations définitives.

Déjà un certain nombre d'abonnés de Gutenberg, de la Roquette, de Port-Royal sont actionnés par les sonneries des futurs multiples à batterie centrale. Le courant étant beaucoup plus fort que précédemment, il en résulte parfois que la sonnerie trembleuse des abonnés en éprouve un certain dérangement, qu'elle « colle », comme on dit en style technique. L'abonné n'a qu'à prévenir l'administration : une réparation extrêmement simple remet l'appareil au point.

Les multiples transformés entreront en service dès le mois d'octobre. La transformation des postes des abonnés, qui est relativement facile par rapport au travail précédent, s'opérera au dernier moment.

Multiples et postes ne fonctionneront en batterie centrale que quelques mois plus tard, lorsque le réseau de Paris sera entièrement transformé. L'administration a donné aux constructeurs jusqu'au 1^{er} mars 1908, et tout fait prévoir que ces travaux considérables seront achevés à cette époque. En allant trop vite, on risquerait d'obtenir des malfaçons dans une besogne aussi délicate. Mieux vaut patienter quelques mois encore, et avoir enfin un outillage qui nous donne pleine satisfaction.

Enfin, l'administration a les crédits nécessaires pour la création de trois nouveaux bureaux centraux : celui de la rue des Sablons (Passy), qui est à peu près achevé ; celui de la rue des Archives, dont les plans sont à l'étude, et enfin celui de la gare Saint-Lazare, qui reste à construire.



Le projet que MM. Barthou et Simyan vont soumettre aux Chambres avant les vacances, prévoit à la fois la réforme du tarif et l'augmentation du nombre des bureaux centraux. Les deux questions, en effet, sont connexes, comme nous avons eu l'occasion de le montrer.

De la première, je ne parlerai pas aujourd'hui. Je rappellerai seulement que, solidement avec la réforme du tarif, l'administration réclame la création de neuf nouveaux centraux (en sus des trois précédents). Les crédits nécessaires seraient de 55 millions, pour les achats de terrains, construction des bâtiments, des multiples et des lignes, et installa-

tion des compteurs (qui figurent pour 2 millions et demi).

Si le Parlement repousse la réforme du tarif, il n'y a plus à prévoir une aussi grande affluence d'abonnés. Dans ce cas, l'administration, qui a aussi étudié cette éventualité, ne réclame plus que 4 centraux (au lieu de 9) et 18 millions environ de crédits.

La réforme du tarif constituera donc le nœud de la question. Nous reviendrons sur cette matière délicate.

Nous comptons bien que les Chambres statueront avant les vacances sur cette importante question et qu'elles voteront les crédits nécessaires pour mettre fin à la crise. Le Parlement, nous l'espérons, ne voudra pas assumer la responsabilité de la faillite des réformes.

M^{rs} MAURICE DE MONTEBELLO.

Les Abonnés

de la Garenne-Colombes.

Un nouveau groupement qui s'affilie à notre association. — Un ordre du jour.

Nous avons appris avec plaisir que les abonnés au téléphone de la Garenne-Colombes avaient formé un groupement pour défendre leurs droits. Ce groupement s'est aussitôt affilié à notre Association.

C'est là un bon exemple, qu'il faut souhaiter de voir imiter sur tous les points de la France. Les groupements par ville ou par région sont excellents pour étudier les intérêts et les besoins locaux, mais individuellement, ils ne peuvent avoir — étant trop faibles — aucune action sur les pouvoirs publics. Il est donc de toute importance qu'ils s'affilient à notre Association, tout en gardant leur autonomie locale.

Nous rêvons d'une vaste fédération de tous les abonnés de France, qui, groupée par villes et par régions, aurait sa tête à Paris. Une semblable organisation aurait une puissance incalculable, et aurait vite fait d'imposer ses volontés aux pouvoirs publics.

Voici le compte rendu publié à ce sujet par le *Journal de la Garenne* :

Mardi 7 mai, à 9 heures, avait lieu, à La Garenne, au café de l'Horloge, rond-point du Centre, une réunion des abonnés au téléphone.

Bien que cette réunion ait été annoncée peu de

jours à l'avance et malgré le mauvais temps qui sévissait à cette heure, la salle dudit café était, à l'heure dite, bientôt trop petite pour contenir toutes les victimes du service téléphonique.

Un bureau composé de Colombiens-Garennois fut promptement formé, et immédiatement une protestation fut signée par toutes les personnes présentes.

Nous apprenons que les membres du bureau ont reçu de nombreuses lettres d'abonnés au téléphone qui, n'ayant pu assister à la réunion, ont écrit pour se faire inscrire membres de cette nouvelle association.

La protestation sera présentée dès demain à MM. les abonnés au téléphone, et dès qu'elle sera signée elle sera remise directement à M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux P. T. T.

Nous savons de bonne source que M. Simyan est tout disposé à nous accorder toutes les satisfactions auxquelles nous avons droit.

Il n'est que temps, en effet, que des améliorations soient apportées à ce service, car nous savons de source certaine que nombre de nos concitoyens ont subi un préjudice considérable par suite du mauvais fonctionnement du téléphone.

Nous comptons donc sur l'énergie de MM. les membres du bureau pour faire aboutir dans le plus bref délai les revendications fort justes de nos concitoyens.

J. BRETON.

Les abonnés au téléphone, ainsi que les tributaires du service téléphonique relié au bureau de Colombes, se sont réunis dans le but de rechercher ensemble quels étaient les moyens à employer pour obtenir du bureau qui les dessert les communications dont ils ont besoin dans un délai raisonnable.

Après quelques renseignements fournis par les organisateurs, les abonnés ont décidé de former une association pour la défense de leurs intérêts.

Le bureau a été constitué de la façon suivante : MM. Plangon, président ; Berville et Hognais, vice-présidents ; Talussier, secrétaire-trésorier.

M. le président donne lecture d'une lettre que lui a adressée M. Geofroix, maire de Colombes, l'assurant de tout son concours et disant que lui-même avait dû adresser une plainte à l'administration.

Après un échange de conversations très vives entre chaque abonné se plaignant chacun du service qui lui est fait, décident, sur la proposition du président, de nommer une commission de cinq membres pour rédiger une protestation à l'administration compétente.

Sont nommés : MM. Berville, Hognais, Hébert, Talussier, Clerget.

L'ordre du jour suivant mis aux voix est adopté à l'unanimité, moins une voix.

ORDRE DU JOUR :

« Les abonnés au téléphone de Colombes et de La Garenne, ainsi que les personnes tributaires du service téléphonique, réunis le mardi 7 mai 1907, salle Bertrand, 4, rond-point du Centre, à La Garenne, lassés de la façon par trop défectueuse dont le service téléphonique est fait par le bureau de Colombes, protestent très énergiquement contre

son mauvais fonctionnement et sont formellement décidés à poursuivre la réalisation des améliorations qu'ils réclament, par tous les moyens possibles.

« En conséquence, déclarent se constituer en association pour la défense exclusive de leurs intérêts. »

Il est décidé que cette protestation sera présentée à la signature de tous les abonnés et remise ensuite à M. de Montebello, président de la Ligue des Abonnés au Téléphone, qui assure les organisateurs de tout son concours.

La séance est levée à minuit.

Le Président,
PLANCON.

Le Secrétaire-Trésorier,
TALUSSIER.

Les personnes qui auraient des communications à faire à l'Association sont priées de bien vouloir les adresser au siège social, café de l'Horloge, 4, rond-point du Centre.

Le recrutement des téléphonistes

Une discussion très intéressante, au sujet du recrutement des téléphonistes, a eu lieu dernièrement, au Sous-Secrétariat des Postes, à la commission du personnel. On y verra des observations que nous avons déjà formulées à ce sujet.

Voici un extrait du compte rendu, d'après le *Journal des Postes* :

« M. le Président rappelle que les dames téléphonistes seront recrutées exclusivement parmi les aides, exception faite en faveur des veuves d'agents, de sous-agents et d'ouvriers.

« M. Frouin se réfère à ce sujet à ses déclarations antérieures. Il n'a aucune prévention à l'égard des aides ; les plus jeunes d'entre elles font de bonnes téléphonistes ; mais il n'en est pas de même de celles qui comptent 7 ou 8 ans d'ancienneté et qui n'ont plus les qualités d'activité et de résistance requises pour un service intensif.

« De plus, les aides appelées à Paris, souvent de départements très éloignés, désirent pour la plupart retourner dans leur pays d'origine ; ce personnel est donc très instable et les soins donnés au développement de l'instruction professionnelle des téléphonistes demeurent stériles.

« Beaucoup de provinciales ont un accent fâcheux ; c'est encore une cause de trouble pour le service. Il se rend compte au surplus que la direction du personnel ne pourrait remédier à cet état

de choses que s'il était institué pour Paris et les grands centres un recrutement local pratiqué parmi les postulantes étrangères et les seules aides de la région. »

LE DÉVELOPPEMENT

DE LA

TÉLÉPHONIE INDÉPENDANTE

AUX ETATS-UNIS

par James B. Hoge,

Président de l'Association internationale et indépendante
des Téléphones américains Cleveland-Ohio.

(Suite) (1).

Dans bien des cas, quand les citoyens d'une ville se montraient disposés, et même impatients d'avoir une Compagnie indépendante, ils en furent empêchés par les intrigues des représentants de la Bell, qui plaçait presque toujours ses profils au-dessus du bien-être des abonnés qu'elle prétendait servir. Si M^{lle} Tarbell, ou quelque autre auteur bien connu qui se soit fait comme elle une spécialité des méthodes corporatives, raconte jamais toute l'histoire de la lutte téléphonique en Amérique, le récit en sera certainement aussi instructif et révélateur que celui du Standard Oil Co ou de tout autre des grands trusts. Pourtant, une à une, les compagnies indépendantes sont sorties victorieuses de la lutte et ont gagné leur droit d'entrée dans les grandes villes, où le bon sens des citoyens réclama leur admission et leur prompt établissement comme le seul moyen d'assurer des tarifs justes et un bon service, dès que ceux-ci eurent compris le vrai but de la concurrence téléphonique.

Il arriva quelquefois dans les premiers temps, qu'en présence des tarifs extraordinairement réduits ou même du service absolument gratuit que la Compagnie Bell s'empressa d'offrir à ses abonnés, que les compagnies indépendantes, après avoir obtenu leurs franchises, se virent dans l'impossibilité d'établir un service et furent forcées de se retirer ou de vendre leurs droits. Dans la majorité des cas où ce fait s'est produit, une autre compagnie indépendante s'est formée, et les mesures nécessaires ont été prises pour empêcher qu'il ne puisse se reproduire. Un ou deux exemples ne seront pas inutiles ici.

Il y a quelques années, une compagnie indépendante s'installa à Portland (Orégon) et força la Compagnie Bell à diminuer ses tarifs et à améliorer

(1) Voir le *Bulletin* de mai.

son service, mais n'étant pas assez puissante pour supporter les attaques continuelles de la Bell, qui était soutenue par les autres corporations et le pouvoir politique, elle fut forcée de se retirer et finalement de vendre. La Compagnie Bell augmenta aussitôt ses tarifs, et son service, au point de vue des opérations, devint moins satisfaisant que jamais.

Le 7 décembre 1904, une autre Compagnie indépendante présenta une nouvelle demande pour une franchise téléphonique, et après une lutte très vive qui dégénéra en lutte politique, la Compagnie indépendante obtint, sur la pétition de 10.000 votants, de soumettre la question au vote général des habitants (juin 1905). Le résultat fut 12.213 voix pour et 560 contre la franchise demandée par la Compagnie indépendante. Ce résultat est une preuve indiscutable qu'après avoir tâté des deux, les citoyens de Portland préférèrent la concurrence au monopole.

A South Bend Indiana, la première Compagnie indépendante fut forcée de s'avouer vaincue et de se retirer, mais son successeur compte aujourd'hui plus de 3.000 téléphones à South Bend même, tandis que la Compagnie Bell n'en a que 900, bien que les tarifs de cette dernière compagnie soient actuellement moins élevés. La Compagnie indépendante a 5.000 téléphones dans ce comté, la Compagnie Bell 1.000 environ. Il est probable que les habitants de South Bend se souviennent que ce ne fut qu'en présence de la concurrence de la Compagnie indépendante que la Compagnie Bell abaissa ses tarifs, et que dès que cette concurrence cessa avec la disparition de la première Compagnie indépendante, les tarifs furent de nouveau augmentés. Il est aussi probable qu'ils se rendent parfaitement compte que le vaste développement actuel de la téléphonie est dû à ce système de concurrence, car avec son monopole, la Compagnie Bell n'avait que 240 abonnés, et ne semblait nullement disposée à étendre ou à agrandir son service.

Le 6 novembre, pendant les élections, les citoyens d'Omaha (Nébraska) ratifièrent la demande d'une franchise téléphonique par 7.655 voix contre 3.625. La lutte fut aussi furieuse que dans quelques autres villes des Etats-Unis. La Compagnie Bell luttait énergiquement pour empêcher la concurrence dont elle a tout à redouter, mais la victoire resta finalement aux Indépendants. Cette même lutte dure depuis trois ans un peu partout, la Compagnie Bell faisant tous ses efforts, usant de toute son influence et n'épargnant aucune dépense pour conserver son monopole.

Au point de vue de la Compagnie Bell, cette activité est très nécessaire, car maintenant qu'Omaha s'est ajouté à la liste des Indépendants, sa prétention de conserver le monopole téléphonique pour le pays environnant tombe d'elle-même, puisque dans tout le territoire tributaire d'Omaha les Indépendants sont beaucoup plus nombreux que les Bell.

Dans le Nébraska, les Compagnies indépendantes ont approximativement 75.000 téléphones.

Dans l'Iowa, les Compagnies indépendantes ont plus de 185.000 téléphones, ce qui donne pour ces

deux Etats un total de 260.000 téléphones : la Compagnie Bell n'en comptant approximativement que 80.000 dans ce même territoire.

Quand le réseau d'Omaha sera terminé, les Compagnies indépendantes compteront au moins 40.000 téléphones de plus dans les deux Etats en trois ans, et le système téléphonique se trouvera ainsi complet pour cette section.

Aux élections de novembre dernier, Denver, dans le Colorado, vota aussi en faveur d'une franchise téléphonique.

A San Francisco, l'été dernier, une franchise fut également accordée à une Compagnie indépendante, et il y a quelques mois à peine les Compagnies indépendantes ont remporté une nouvelle victoire à Milwaukee. Ces villes sont, avec Omaha, Cincinnati et Chicago, les seules cités vraiment importantes de cette région à l'ouest de la rivière Ohio, où les Compagnies indépendantes ne sont pas encore fermement établies et en bonne voie de progrès.

Mais à Chicago, une Compagnie indépendante a déjà obtenu une franchise téléphonique et possède plus de 40 miles (environ 70 kilomètres) de conduits sous les rues de la cité, ces conduits servant également au trafic des marchandises. Le matériel téléphonique proprement dit est placé sous le contrôle d'un certain nombre de citoyens de la ville de Chicago. La concession téléphonique a été accordée avec tous les droits de franchise à un syndicat d'indépendants bien connus pour leur activité, et dont la méthode assurera le plein développement du réseau et l'établissement des lignes dites « à longues distances » pour relier les différentes villes du district, qui réclament vainement ce moyen de communication depuis très longtemps à la métropole.

En parlant de la Compagnie téléphonique Bell et de la « main de fer » avec laquelle elle élreignait la cité de Chicago, M. Lewis, le conseiller de la corporation, a dit : « Aucun monopole n'a autant nui à notre communauté et ne l'a autant fait souffrir que le monopole téléphonique — il a impitoyablement écrasé, opprimé, outragé les habitants de notre ville. » Mais dans un avenir très rapproché, ce monopole « écrasant », « outrageant », « impitoyable » sera forcé de compter avec la concurrence des Compagnies indépendantes qui apporteront sans doute aux citoyens de Chicago tout le soulagement qu'elles ont déjà apporté aux autres villes. De tout temps et toujours, la concurrence a été l'âme de toutes les industries, et l'industrie téléphonique n'est pas une exception à cette règle.

Lors de l'invention de la lumière électrique, le plus grand nombre des compagnies de gaz qui faisaient payer de 3 à 4 dollars (15 à 20 francs) les mille pieds cubes, se crurent ruinées.

Mais, la nécessité les y forçant, elle mirent à l'étude les économies possibles et, par la vente de leurs résidus, l'introduction de nouvelles inventions pour convertir le gaz en combustible, et par certaines combinaisons de jour et de nuit, d'été et d'hiver, elles arrivèrent à réduire le prix du gaz à une moyenne de 1 \$ (5 fr.) par mille pieds cubes, en faisant ainsi un combustible rival des charbons pour le chauffage et la cuisine. On peut presque affirmer qu'actuellement il n'existe plus de limite à

l'éclairage et au chauffage dont le pays a besoin. Il en est de même pour le téléphone ; il y a place et des affaires à faire pour les deux systèmes, et plus leur développement sera rapide, plus il y aura de demandes, et ces demandes continueront jusqu'à ce que chaque personne qui réclame le service téléphonique soit enfin satisfaite — et qui pourrait dire quand nous parviendrons à cet état de choses ?

Il y a approximativement aux Etats-Unis 7 millions de téléphones reliés aux bureaux des Compagnies indépendantes et de la Bell. Mais si le développement téléphonique était aussi considérable dans tout le pays que dans certains Etats du Centre, il y aurait au moins 14 millions de téléphones, soit deux fois le nombre actuel. Et sans concurrence il n'y aurait actuellement aux Etats-Unis que 2 millions de téléphones (et même moins), le matériel serait primitif, les tarifs élevés, le service peu satisfaisant et la Direction arbitraire pour les abonnés. Les petites villes, les districts ruraux et des millions de citoyens et de petits commerçants seraient privés d'une des plus grandes commodités des temps modernes.

C'est grâce à la concurrence, personnifiée par les Compagnies indépendantes, que les tarifs téléphoniques ont été abaissés, le service amélioré par l'emploi d'un matériel perfectionné, les abonnés traités avec courtoisie et de grands territoires développés, et non seulement les Compagnies indépendantes ont fait ceci, mais en travaillant elles-mêmes elles ont forcé la Compagnie Bell à faire de même pour défendre son existence fortement menacée. Tout en installant leurs 3.500.000 téléphones, les Compagnies indépendantes ont forcé la Compagnie Bell à augmenter de dix fois en onze années le nombre des téléphones qu'elle avait au bout de ses dix-sept ans de monopole absolu.

Voyez ce que la concurrence a fait pour votre ville (Pittsburg). Avant 1900, date à laquelle la Keystone Company obtient sa franchise, vous aviez approximativement 10.000 téléphones, et aujourd'hui, seulement six années après, vous avez 70.000 téléphones, un service bien supérieur et des tarifs plus raisonnables.

L'expérience est la même pour les autres cités. Cleveland comptait moins de 6.000 téléphones en 1900 ; maintenant, grâce à la concurrence, elle possède plus de 50.000 téléphones ; les tarifs commerciaux ont été réduits de 120 \$ (600 fr.) à 72 \$ (360 fr.) par an ; les tarifs particuliers, de 72 \$ (360 fr.) à 48 \$ (240 fr.), et les lignes à plusieurs abonnés à la somme minime de 24 \$ (120 fr.) par an, ce qui met le téléphone à la portée de tous les citoyens. Les résultats sont les mêmes pour toutes les villes d'une certaine importance — et les petits endroits et les districts ruraux étaient entièrement privés du téléphone jusqu'à ce que les Compagnies indépendantes le leur fournissent.

*
* *

Je voudrais appeler votre attention sur la situation actuelle de la téléphonie au Canada, où le mouvement indépendant est très récent et où l'indus-

trie téléphonique est encore en grande partie un monopole — conditions analogues aux nôtres il y a quelques années. Je crois que l'étude de la situation canadienne convaincra le plus sceptique que l'énorme développement du téléphone aux Etats-Unis est dû à la concurrence.

Reconnaissant la nécessité d'améliorer le service téléphonique, le gouvernement du Manitoba nomma un comité (sélectionné) chargé d'étudier les différents systèmes téléphoniques et d'en faire un rapport. Quelques temps auparavant, le gouvernement de la Dominion avait déjà nommé un comité chargé d'une enquête similaire, qui avait tenu ses séances à Ottawa, et dont le rapport a rempli deux gros volumes de mille pages chaque. Le comité du Manitoba, après délibération sur les dépositions faites précédemment au comité de la Dominion et une enquête soigneuse et approfondie, fit son rapport à son assemblée.

Celle-ci, après une très sérieuse délibération, décida de prendre les arrangements nécessaires pour permettre au gouvernement du Manitoba de construire et d'exploiter son propre réseau téléphonique et d'adresser une pétition au gouvernement canadien et à la Couronne pour qu'ils permettent l'expropriation du matériel de la Compagnie du Bell et qu'ils refusent l'extension du capital de cette Compagnie.

L'honorable Colin Campbell, « attorney general » du Manitoba, dans son discours à l'Assemblée, attribua la nécessité d'une législation téléphonique à « l'extension prise par les Compagnies indépendantes aux Etats-Unis contre le service coûteux et limité de la Compagnie du Telephone Bell, et à l'aversion naturelle du peuple canadien à l'égard de tout monopole. »

La décision du comité, ainsi que le montrent son rapport et les débats sur la législation proposée, est que le téléphone fait partie de notre civilisation et, qu'étant d'utilité publique, le service téléphonique doit être mis à la portée du public, de façon à ce que tous puissent jouir de ses avantages au plus bas prix possible ; de plus, que le système téléphonique ne saurait être considéré comme terminé tant que toutes les maisons, et même toutes les fermes (quand celles-ci sont assez commodément situées) ne seront point en communication entre elles, et que l'usage du service téléphonique continuera à augmenter jusqu'à ce que non seulement il soit installé dans toutes les maisons de commerce, mais aussi dans le « home » de chaque citoyen.

Le rapport fait remarquer tout spécialement la nécessité réelle du téléphone chez les fermiers. Il appelle aussi l'attention sur ce fait que les tarifs actuels du Canada sont exorbitants et qu'il serait possible de les réduire d'une façon considérable ; que le service rural est absolument négligé et découragé ; que le service de la Compagnie Bell est peu satisfaisant et très coûteux, et qu'il est inutile d'espérer des progrès de la part de cette Compagnie.

La ligue des municipalités canadiennes est aussi de cet avis.

Dans une lettre au Post Master General du Canada qui avait dirigé l'enquête faite à Ottawa, le secré-

taire de cette ligue, après avoir fait l'exposé des vues de la ligue, ajoute :

« ... La conviction générale, basée sur des faits très évidents, est que les tarifs de la Compagnie Bell sont beaucoup trop élevés. Si mes recherches personnelles pouvaient être de quelque utilité à l'étude de cette question, je puis dire que, les ayant poursuivies sans préjudice et en tenant compte des rapports et relevés publiés des deux côtés, j'arrive à cette même conclusion, que tant au point de vue technique qu'au point de vue de ses avantages pour les habitants de notre pays, l'industrie téléphonique est énormément retardée par le monopole de la Compagnie Bell. » En parlant des progrès réalisés par les Compagnies indépendantes aux Etats-Unis, le rapport du comité dit : « ... Partout où ces compagnies se sont établies, il en est résulté un service satisfaisant à des tarifs beaucoup plus bas et une extension immense du service téléphonique, un des traits caractéristiques de leur service étant l'établissement et le développement des lignes dites « à longues distances » et des « lignes auxiliaires » dans les districts ruraux. »

Le rapport ajoute qu'il a été démontré au comité qu'avec les Compagnies indépendantes il était facile d'obtenir des communications à longues distances même avec le Sud de l'Amérique ;

Et que cette concurrence avait eu pour résultat une immense extension de la téléphonie dans tous les Etats-Unis, extension qui s'étendait à tous les degrés sociaux, surtout à la classe des fermiers, et une très grande diminution des tarifs ; que, dans bien des cas, les deux appareils ne coûtaient plus que le prix d'un seul dans le passé, et que dans les quelques centres où ce prix était égal ou supérieur au prix précédemment payé pour un seul appareil, la différence était très minime et plus que compensée par le service qui était bien supérieur et beaucoup plus étendu.

Quant à la question de savoir quel est le meilleur système — une ou plusieurs compagnies — l'avocat général Campbell s'exprime ainsi : « ... Je suis d'avis que pour certains côtés de la question il n'est pas désirable d'avoir deux compagnies, mais si nous n'avons aucune concurrence, nous n'arriverons jamais à obtenir une réduction des tarifs, et si nous ne pouvons obtenir cette concurrence qu'en participant nous-mêmes, comme province et comme municipalité, aux opérations téléphoniques, je crois que nous serions justifiés de le faire. »

Le comité étudia aussi un grand nombre de communications émanant d'hommes d'affaires notables et traitant de l'influence de la concurrence sur le service téléphonique. Voici le sommaire de 1.400 réponses, émanant de 189 bureaux centraux des Etats-Unis, à 5 questions posées aux notables commerçants de ces centres par un banquier américain. Ce témoignage a de la valeur, venant, comme il le fait, de ceux parmi nos concitoyens qui se servent continuellement du téléphone.

(A suivre.)

M. DURAND

abonné au Téléphone

Pièce en 4 actes très rapides.

(De la *Revue Indépendante* cette amusante saynète téléphonique d'actualité.)

ACTE I

Chez M. Durand (bureau meublé de poussière et d'un téléphone. M. Durand, minable et vieilli, essaie, mais en vain, depuis plusieurs mois et plusieurs fois par jour, d'avoir le numéro 333.33).

Durand. — Allô ! Mademoiselle, allô ! Est-ce que vous m'entendez ?

La voix. — Non, Monsieur.

Durand (écumant de rage impuissante). — Mademoiselle, au nom de madame votre mère ! Donnez-moi le 333.33.

La voix. — Encore ! mais, mon bon monsieur, vous lui téléphonez vos mémoires au 333.33 ?

Durand (stupéfié). — Mais, mademoiselle, comment voulez-vous que je lui téléphone mes mémoires ? je n'ai jamais pu l'avoir. Il n'est jamais libre.

La voix. — Eh bien alors ! s'il n'est jamais libre, pourquoi le demandez-vous ?

Durand (hors de lui — situation fort indécente et très difficile à prendre). — Mademoiselle, appelez-moi la surveillante !

La voix. — Elle est en couches.

Durand. — Le contrôleur, alors ! Je veux le contrôleur !

La voix. — Le contrôleur ? Vous ignorez, brave homme, que notre contrôleur est vice-président de section à la C. G. T. Il préside, le contrôleur.

Durand (pleurant et maigrissant à vue d'œil). — Mon numéro, dites, Mademoiselle, je vous en conjure, mon numéro, le 333.33.

La voix (au bout de vingt bonnes minutes). — Pas libre.

Durand (crispé). — Ah ! c'est comme ça, pas libre ! Nom de Dieu, pas libre ! Jamais libre, nom de Dieu de nom de Dieu ! Eh bien ! attendez un peu ! (Et terrible, l'œil sanglant, Durand dégringole son escalier pour se diriger par la rue du Havre vers le sous-secrétariat des P. T. T.)

ACTE II

(Sans paroles, mais plein de gestes.)

La rue du Havre. — A peine Durand a-t-il mis un pied dehors (ce qui est une façon de parler) qu'un autobus lancé d'une main sûre lui passe à peu près sur le corps. Mais le véhicule descend de Montmartre. Parmi les voyageurs, on ne compte que des femmes de mœurs légères, des rapins à la bourse légère, un auteur d'œuvres légères, un monsieur de

Saint-Léger, et le conducteur s'appelle Séraphin. Grâce à ces providentielles légèretés, Durand est retiré sain et sauf. Il continue son chemin vers la réclamation vengeresse.

ACTE III

Sur le pont de la Concorde (ainsi appelé pour prêcher l'exemple aux députés voisins). Derechef, une auto, de luxe, cette fois, renverse Durand et, tandis qu'il hurle à tour de bras, deux ou trois cents passants le ramassent. Un monsieur descend de la voiture, le chapeau sur l'oreille et la canne en bataille.

Le Monsieur. — Eh bien ! mon ami, comment vous sentez-vous ?

Durand (dans un souffle). — Un docteur ! Un docteur !

Le Monsieur. — Je suis médecin, ne craignez rien.

(Au bout d'un instant, Durand, qui a une veine colossale dans sa guigne — tout est relatif en ce bas monde — se trouve complètement rétabli. Il tire noblement, et sans rancune, cent sous de sa poche pour le médecin écraseur.)

Le Monsieur. — Inutile, et, de plus, je vais vous conduire où vous alliez.

Durand (fondu en remerciements, mais repris par la hantise du 333.33). — Je vais rue de Grenelle, au sous-secrétariat des Postes. J'y vais me plaindre, oui, Monsieur, amèrement même, de l'ignoble administration des téléphones (et lentement, avec des larmes dans les yeux — musique — il raconte sa misérable vie d'abonné).

Le Monsieur (tremblant d'une juste émotion). — Ah ! mon pauvre homme ! Eh bien, que diriez-vous si je vous mettais à la place de M. Simyan. C'est vous, hein ? qui la réorganiseriez cette administration des téléphones, tumeur dont la France est actuellement rongée !

Durand. — Hélas ! ce que vous m'offrez est impossible.

Le Monsieur. — Rien n'est impossible. (Un temps.) Je suis M. Clémenceau !

ACTE IV ET DERNIER

Durand (il est sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T.). Comme bien on pense, il n'a rien fait pour les autres abonnés, anciens confrères de misère ; mais, vindicatif, après une longue enquête, il a découvert la demoiselle de téléphone qui l'a tant torturé quand il était simple pignouf. Il la fait comparaître. L'huissier introduit une jeune et jolie femme. — Durand était prêt aux pires injures.

Mais il s'arrête, interdit, devant tant de beautés — remusique. Moralité : Les pires injures sont près des derniers outrages.

Durand. — Je suis le 123.45.

La Demoiselle. — Comment, Monsieur le Ministre, c'est vous « la Barbe » !

Durand. — ???

La Demoiselle. — C'est que voilà ! il faut que je vous explique ; chaque abonné a son surnom : vous c'était « la barbe », un autre c'est « gueule toujours », un autre c'est « l'hystérique ».

Durand (tandis qu'elle parle, est tombé amoureux fou d'elle et, au bout d'une heure d'explications jugées satisfaisantes). — Sois ma femme, je t'épouse.

La Demoiselle (qui est mariée depuis quatre ou cinq ans). — Impossible, je ne suis...

Durand. — ???

La Demoiselle (d'une voix bien connue). — Pas libre !

Rideau.

XXX.

(Nous demandons à M. Simyan de publier comme supplément à l'*Annuaire* la liste des surnoms donnés aux abonnés par les téléphonistes : nous lui prédisons le plus vif succès. — N.D.L.R.)

LES TARIFS en Amérique

Nous recevons la correspondance suivante que nous publions très volontiers, convaincus qu'elle ne peut manquer d'intéresser nos lecteurs.

Monsieur le Président de l'Association
des Abonnés au Téléphone,

Le 9 avril, vous avez bien voulu me faire écrire que « dans le pays d'affaires par excellence, les « Etats-Unis, c'était le système des conversations « taxées qui était appliqué » ...et fonctionnait admirablement.

J'ai demandé des renseignements à trois maisons amies, à New-York, à Boston et à Montréal et je prends la liberté d'inclure leur réponse.

Mes correspondants de New-York et de Boston occupent des magasins de plusieurs étages et ont un personnel de plusieurs centaines d'employés.

La réponse de Montréal vient de l'une des plus importantes banques de cette ville, et je dois dire que Montréal est, suivant mon expérience personnelle, depuis de longues années, la ville la mieux desservie que je connaisse et où le téléphone est le plus répandu.

La lettre de New-York montre le coût élevé des conversations taxées ; celles de Boston et Montréal sont nettement en faveur de l'abonnement à nombre illimité, bien entendu pour les abonnés employant beaucoup le téléphone.

Et tout en admettant la taxation par conversation pour les *petits abonnés*, je reste d'avis que les *gros abonnés* préféreront toujours un abonnement à forfait même supérieur à 400 francs, à la

soumission à la comptabilité d'employés irresponsables de l'Etat irresponsable, ou encore aux résultats d'un compteur automatique qui enregistrera comme bons les nombreux ratés. Il me semble infiniment peu pratique que pour faciliter dix ou vingt mille conversations supplémentaires, l'Etat s'oblige à les compter *toutes*, peut-être dix ou vingt fois plus. J'ignore complètement la proposition, mais il me semble que l'ensemble des *gros* abonnés donnera toujours un bien plus grand nombre d'appels que les *petits* abonnés actuels et à venir.

Ce n'est pas parce que certain système est admis et réussit aux Etats-Unis qu'il sera bon chez nous. Le personnel des téléphones en Amérique est beaucoup plus sérieux et discipliné qu'en France; en Amérique les téléphones appartiennent à des Compagnies qui possèdent l'esprit commercial, dont le capital s'augmente avec les besoins et même est en avance sur eux; chez nous, tout est régi par un personnel et un capital qui n'ont aucun intérêt à attendre d'un progrès quelconque. Les méthodes d'Amérique sont-elles toujours bien adaptées à notre esprit?

Je ne sais si mes observations peuvent vous être d'une utilité quelconque; si oui, veuillez en disposer, mais je vous demande que mon nom et celui de mes correspondants restent en tout cas ignorés.

Et je vous présente, Monsieur le Président, mes très respectueuses salutations.

*
* *

Voici les trois lettres auxquelles il vient d'être fait allusion :

Montréal, le 22 avril 1907.

Mon cher Monsieur,

Vous m'adressez personnellement le 12 courant une lettre me demandant, dans l'intérêt des abonnés du téléphone, de répondre aux questions suivantes :

1° L'abonnement au téléphone est-il annuel pour un nombre illimité de conversations? — L'abonnement à notre compagnie de téléphone est annuel et pour un nombre illimité de conversations dans la ville et dans la banlieue. Pour les points éloignés (long distance telephone) le tarif dépend de la distance, depuis dix centins jusqu'à un dollar à Québec et Toronto, et trois dollars à New-York;

2° Combien coûte-t-il? — L'abonnement est de \$ 50 par année pour les maisons d'affaires et bureaux publics et \$ 35 pour les résidences privées;

3° Payez-vous une taxe pour chaque conversation? — Non pour les abonnés, mais les personnes qui ne le sont pas se servent du réseau public

et payent une taxe de cinq centins pour chaque conversation;

4° Quel système est préférable? — *Il me semble que le système d'abonnement est le meilleur.*

Je crois comprendre que vous avez un très mauvais système de téléphone à Paris, quoique je n'aie pas eu l'occasion d'en faire l'expérience, mais un de mes amis, qui est arrivé de Paris il a quelques semaines, me disait que chaque fois qu'il a eu à demander une communication à votre compagnie de téléphone, il aurait été plus rapide pour lui de sauter dans une voiture et d'aller causer avec la personne avec laquelle il désirait avoir la communication.

Agréez, Monsieur, mes salutations empressées.

*
* *

Boston (Massachusetts).

Concernant les questions que vous nous posez relativement au service téléphonique, nous vous faisons savoir que nous sommes heureux de savoir que vous faites des efforts pour améliorer ce service, car comme tous les Américains, nous savons combien le service téléphonique de la ville de Paris est inférieur à celui que nous avons en Amérique.

Nous avons trois systèmes téléphoniques en Amérique :

Dans un de ces systèmes l'appareil se loue à un prix très modique, même nominal, et la combinaison est la même que celle des machines pneumatiques à deux sous : il est catalogué par la publicité sous le nom de poste téléphonique public où n'importe qui, en s'en tenant à des heures raisonnables et en mettant une faible somme d'argent dans l'ouverture, généralement 5 ou 10 cents (0 fr. 25 ou 0 fr. 50) suivant les distances, peut se servir de l'appareil pendant cinq minutes.

Nous avons un autre système que nous appelons le système des lignes à plusieurs abonnés — et qui revient à environ la moitié du prix des lignes particulières.

Avec ce système, trois personnes par exemple, ont le même numéro téléphonique, mais chaque personne (ou chaque maison) a son appareil particulier et ceux-ci se distinguent entre eux par le nombre des sonneries-appels — c'est-à-dire que le téléphone n° 582-2 *appels* peut se trouver dans une maison, et le n° 582-3 *appels* dans une autre. Avec ce système, toute personne rattachée à une ligne ainsi subdivisée peut, si cela lui plaît, suivre la conversation des autres abonnés de cette ligne en tenant son récepteur à son oreille pendant les intervalles de conversation.

Nous avons aussi le système des lignes particulières qui coûte \$ 60 (300 fr.) par an et où le nombre des appels est limité à 600. Si vous dési-

rez avoir des appareils additionnels dans votre maison, la compagnie vous les fournit au prix de \$ 15 (75 fr.) chaque.

Puis nous avons encore un autre système dit « le système illimité » où le nombre des appels est illimité et qui coûte \$ 160 (800 fr.) par an. Avec ce système illimité, vous pouvez ajouter des appareils additionnels à votre ligne auxiliaire (c'est-à-dire à la ligne qui relie votre bureau au bureau central le plus rapproché) au prix de \$ 15 (75 fr.) pour chaque appareil.

Nous avons encore ce que nous appelons le système à lignes auxiliaires, qui au moyen d'un commutateur multiple installé dans la maison, vous permet de placer des appareils téléphoniques partout où cela vous est utile ou agréable. Ce système coûte \$ 140 par an (700 fr.) pour chaque ligne auxiliaire, \$ 36 (180 fr.) par an pour le commutateur multiple et \$ 9 (45 fr.) également par an pour chacun des appareils. On est limité à 2.000 appels annuellement pour chaque ligne auxiliaire. Avec deux de ces lignes cela donne un total de 4.000 appels et pour chaque appel en plus de ce total de 4.000 appels la compagnie exige un paiement de 3 cents (0 fr. 15). La communication entre deux appareils dans la même maison est gratuite, c'est-à-dire que dans la même maison, tous les appareils particuliers fournis par la compagnie peuvent communiquer librement et gratuitement entre eux. Les prix ci-dessus ne s'appliquent qu'à la cité et à sa proche banlieue — et dans le cas où l'appel dépasse ce qu'on appelle la limite des 10 milles (environ 16 kilomètres), le prix de la communication augmente suivant la distance et le temps. La conversation est limitée à trois minutes ; si les trois minutes sont dépassées, cela compte comme un autre appel.

On peut donc par l'énumération de ces divers systèmes se rendre compte qu'en Amérique les contrats téléphoniques sont établis de façon à s'adapter autant que possible aux besoins aussi bien qu'à l'agrément des abonnés.

Quant à nous, nous avons trouvé le système du « service illimité », à \$ 160 (800 fr.) par an, très économique, mais par contre, assez peu satisfaisant pour cette raison que nous ne pouvions pas nous servir de l'appareil d'un des étages de notre maison sans que la sonnerie d'appel retentisse à tous les étages.

Nous espérons que ces renseignements sont bien ceux dont vous avez besoin. Si vous le désirez et si cela peut vous être utile, nous vous enverrons des formes de contrats téléphoniques en blanc.

Respectueusement à vous.

*
* *

New-York, le 23 avril 1907.

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre me demandant des renseignements sur les contrats, etc., des compagnies téléphoniques de ce pays (Amérique), je puis vous dire que les abonnés paient les frais d'installation de leur appareil et son loyer annuel, et, de plus, tant pour chaque communication. Comme exemple, nous vous donnons les détails de notre contrat avec la compagnie téléphonique de la ville de New-York.

Pour une année :

Un commutateur multiple .	\$ 36	180 fr.
2 lignes auxiliaires à \$ 24		
chaque	\$ 48	240 fr.
8 postes à \$ 6	\$ 48	240 fr.
1 ligne particulière à la fa-		
brique	\$ 42	210 fr.
10.800 appels à 3 cents (0.15)	\$ 324	1.620 fr.

Total..... \$ 498 2.490 fr.

Si nous dépassons nos 10.800 appels, c'est 4 cents (0 fr. 20) pour chaque appel en plus, si par contre nous n'atteignons pas ce nombre de 10.800 appels nous recevons un retour de 3 cents (0 fr. 15) sur chacun des appels en moins de la totalité des appels prévus par le contrat.

Nous espérons que ceci répond à toutes vos questions. Il semble que le contrat basé sur le nombre des appels téléphoniques est certainement la façon la plus juste d'établir les contrats téléphoniques.

Sincèrement à vous.

Echos de Partout

Un projet de compteur téléphonique.

La commission technique du sous-secrétariat des postes examine un intéressant projet de compteur téléphonique présenté par un ouvrier monteur de l'Administration. Ce système a pour but d'inscrire chez l'abonné, sur son compteur proprement dit, le nombre des unités de conversations demandées et obtenues.

*
* *

Léon Say et le téléphone.

Du *Temps*, cette intéressante anecdote contée par M. Jules Lemaître :

C'est un ministre des finances, Léon Say, qui

a voulu en France, vers 1872 ou 1873 (1), une des premières installations téléphoniques. Cet homme avisé, très ardent au progrès, fit relier par un fil téléphonique son cabinet à celui d'un de ses principaux collaborateurs qui était, je crois, M. Pallain, aujourd'hui gouverneur de la Banque de France. Tout le ministère fut en émoi, surtout lorsque Léon Say prétendit généraliser le téléphone. Les chefs de service résistèrent. « Comment, s'écriaient-ils, nous n'aurons plus d'ordres écrits ? Et notre responsabilité ne sera donc plus à l'abri ? » Mais Léon Say, financier remarquable, était, par cela même, homme de progrès.

*
* *

Le téléphone dans les gares.

Une initiative fort intéressante vient d'être prise en Suisse.

Le Conseil fédéral suisse a ratifié, le 22 mars dernier, une convention passée entre le département des Postes et la direction générale des chemins de fer en vertu de laquelle les stations de chemins de fer peuvent être utilisées pour la correspondance privée à partir du 1^{er} avril. La surtaxe de 0 fr. 50 qui était perçue dans certains bureaux avant la convention, est supprimée. Enfin, il demeure entendu que l'expédition des télégrammes concernant le service des chemins de fer aura toujours la priorité sur celle des télégrammes privés.

Quand nous déciderons-nous à suivre l'exemple de nos voisins ? Tous les voyageurs applaudiraient à cette réforme.

*
* *

Gentillesse germaniques.

Ils vont bien, les abonnés allemands !

Le tribunal régional de Dusseldorf a rendu ces jours derniers un jugement intéressant. Un employé de commerce ayant, pour téléphoner, tourné trop brusquement la manivelle (contrairement au règlement qui commande de tourner une seule fois et doucement) a occasionné à la demoiselle du bureau central des lésions qui l'on rendue sourde. Le patron actionné par la demoiselle en question, a été condamné à payer à cette dernière une pension annuelle équivalant à la somme de son traitement actuel et cela jusqu'à sa 65^e année d'âge.

*
* *

(1) Simple lapsus pour « 1882 ou 1883 ».

L'Annuaire des Téléphones.

Le 4 juillet, il sera procédé, rue de Grenelle, 103, à Paris, à nouveau à l'adjudication en deux lots :

1^o De la fourniture de l'annuaire officiel des abonnés aux réseaux téléphoniques de Paris et des départements et des suppléments qui le complètent ;

2^o Du fermage de la publicité à insérer dans ces documents.

Les demandes d'admission à l'adjudication devront être parvenues avant le 24 juin. On pourra prendre connaissance du cahier des charges à la direction de l'exploitation électrique, 3^e bureau, ainsi qu'à la direction de l'Yonne.

*
* *

Les plaintes de ces demoiselles.

Une téléphoniste — qui ne manque pas d'esprit — a confié ses doléances au *Réveil des Sous-Agents*. Nous en extrayons quelques savoureuses anecdotes :

La duchesse de X... demande la communication. La téléphoniste répond :

— Pas libre, madame.

— Savez-vous à qui vous parlez, mademoiselle ?

— Mais non, madame.

— Vous parlez à la duchesse de X..., qui n'est pas habituée à s'entendre parler aussi laconiquement.

Une autre :

M. de B... reçoit la réponse sacramentelle : Pas libre. Une minute après, carillon assourdissant.

— Pas libre encore, monsieur ; je vous rappellerai dès que le numéro demandé sera libre.

— M. de B... n'attendra pas.

Soyez donc complaisante !...

L'abonné s'est mis fort en colère. Il veut qu'on lui parle à la troisième personne.

— Je désire, mademoiselle, que vous me répondiez ainsi : Le numéro que monsieur m'a demandé n'est pas libre.

Et la demoiselle de lancer, du tac au tac, la riposte classique :

— De quel monsieur s'agit-il ? Nous ne sommes que deux sur ce fil, vous et moi ?...

J'en connais une, placide Berrichonne, qui me dit un jour :

— Dès qu'un de mes abonnés fait le méchant, je relève ma clef d'écoute et le laisse mariner (*sic*). Il passe ses nerfs dans le vide et, lorsque je réapparaîs, il est devenu doux comme un mouton. Je les ai tous dressés comme cela. Ils m'adorent...

Il y a évidemment beaucoup de fantaisie là-dedans. Si quelques abonnés se montrent parfois un peu vifs, n'ont-ils pas de droit les circonstances atténuantes ? N'abusez pas de la *marinade*, Mesdemoiselles : il y a des natures, croyez-nous, aux-

quelles ce procédé de *dressage* ne convient pas du tout !

*
* *

Téléphone pour scaphandriers.

Du *De Dion-Bouton*, cette intéressante information :

Un nouveau casque téléphonique pour scaphandriers vient d'être expérimenté dans l'arsenal de Cherbourg. Jusqu'à présent, le scaphandrier, pour correspondre avec l'extérieur, agissait des cordes suivant une convention fixée d'avance. Le signal agissait plus ou moins, et parfois était mal interprété. Le nouvel appareil réalisera à ce sujet un sérieux progrès. Il se compose d'un casque, auquel adhère un microphone très puissant renfermé dans une petite boîte bien étanche. Les écouteurs et les transmetteurs sont réunis dans une autre boîte que le scaphandrier porte à la ceinture.

Les scaphandriers sont maintenant légion. Il faut applaudir à ces perfectionnements qui peuvent mieux sauvegarder leur vie.

*
* *

M. Simyan contre la bureaucratie.

Du *Journal des Postes* :

M. Simyan, qui s'efforce d'introduire des réformes dans l'administration postale — dont l'incurie et la routine sont une véritable honte pour la France — se heurte en ce moment à la résistance, aussi puissante que sournoise, de toute la haute bureaucratie postale, troublée dans son *far niente*. On « oublie » d'exécuter ses instructions ou d'envoyer les rapports demandés, malgré de nombreux rappels. On espère ainsi, en faisant traîner les choses en longueur, ajourner indéfiniment l'exécution des réformes impatientement attendues par le public — jusqu'à la chute du ministère.

— « M. Simyan n'est pas éternel ! aurait dit récemment un gros fonctionnaire. Attendons la crise... à moins que d'ici là il ne se soit assagi comme ses prédécesseurs ! »

Le propos fut rapporté à M. Simyan. Et le Sous-Secrétaire d'Etat, bien décidé à faire des réformes et à briser la résistance de la bureaucratie postale, préparerait, assure-t-on, quelques « exécutions ». Il serait assez extraordinaire, en effet, que la bureaucratie, sous un régime démocratique, pût paralyser toutes les réformes.... comme en Russie !

A travers la Presse

La réforme du tarif : une interview de M. de Montebello.

De la *République française* (24 mai) :

La réforme du tarif téléphonique, que prépare en ce moment l'Administration, pour substituer un régime à conversations taxées au système forfaitaire actuel, préoccupe de nombreux abonnés, qui redoutent que cette réforme ne soit préjudiciable à certains d'entre eux. La *République française* se faisait, ces jours derniers, l'écho de ces craintes, en se demandant si l'Association des abonnés au téléphone n'avait pas eu tort de réclamer le changement du *statu quo*.

A cela, voici ce que répond le président de l'Association, M. Maurice de Montebello :

— Le projet de l'Administration ne nous est pas encore connu dans ses détails, nous ne pouvons donc encore l'apprécier.

« Mais, ce que je tiens à bien faire ressortir, c'est le but que l'Association a poursuivi en réclamant cette réforme : dégrever les petits abonnés, sans surcharger les gros, et sans que, en aucun cas, le maximum actuel de 400 francs soit dépassé. Cela, nous l'avons toujours répété dans notre bulletin, dans les exposés de nos desiderata, que nous avons tour à tour adressés à M. Bérard et à M. Simyan, dans la pétition que nous avons déposée l'an dernier à la Chambre, etc.

« Dans notre esprit, la réforme doit donc être un dégrèvement. L'Administration nous a déclaré qu'elle l'entendait ainsi : la perte momentanée subie par l'Etat sera vite compensée et au-delà, par l'accroissement rapide du nombre des abonnés que provoquera l'abaissement du tarif. Attendons donc le projet pour porter un jugement définitif.

« Toutefois, nous préférierions au système à conversations taxées qu'on nous propose, le système forfaitaire gradué que j'ai eu l'occasion d'exposer à vos lecteurs dans une précédente interview. Suivant la moyenne de leurs communications, les abonnés seraient répartis, par exemple, en cinq classes, allant de 200 à 400 francs, par échelons de 50 francs. Cela nous paraissait plus pratique.

« Nous nous rallierons néanmoins au système des conversations taxées, s'il est bien conçu et apporte un dégrèvement pour la majorité des abonnés. Car, 400 francs pour tous, c'est injuste et c'est trop cher. Mais, répétez-le bien, nous ne donnerons notre adhésion qu'à un projet dans

lequel, en aucun cas, le maximum de 400 francs ne sera dépassé. On pourrait, par exemple, statuer que les abonnés auront la faculté d'opter entre le tarif actuel et le système à conversations taxées. Cela concilierait, je crois, tous les intérêts en présence ».

Il ne s'agit que de s'entendre. Et, dans ces conditions, nous sommes entièrement de l'avis de M. de Montebello.

Mais nous conservons toute notre méfiance en ce qui concerne les projets de l'Administration. Une réforme qui aboutirait à un dégrèvement réel, ce serait nouveau... et trop beau pour être vrai.

CHEMIN DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE PARIS aux points-frontière suisses

délivrés conjointement avec des Cartes d'abonnement généraux suisses.

La gare de Paris délivre des billets d'aller et retour de 1^{re} et 2^e classes, valables 48 jours, pour Genève, les Verrières-frontière, Vallorbe-frontière et Villers-frontière (sans réciprocité).

Ces billets qui sont émis au prix de 87 fr. en 1^{re} classe et de 64 fr. en 2^e classe, comportent la faculté d'aller de Paris en Suisse par l'un quelconque des points-frontière ci-dessus dénommés et de revenir soit à Paris P.-L.-M. par l'un quelconque de ces points, soit à Paris-Est, par Delle-frontière ou par Bâle-Petit-Croix. Ils sont délivrés exclusivement aux voyageurs qui prennent, en même temps, une carte d'abonnement suisse de 15, 30 ou 45 jours, valable sur les principaux chemins de fer et lignes de navigation suisses.

Les prix des abonnements généraux suisses sont les suivants :

Abonnement de 15 jours : 1^{re} classe 80 fr. ; 2^e classe 55 fr. ; 3^e classe 40 fr.

Abonnement de 30 jours : 1^{re} classe 120 fr. ; 2^e classe 85 fr. ; 3^e classe 60 fr.

Abonnement de 45 jours : 1^{re} classe 160 fr. ; 2^e classe 110 fr. ; 3^e classe 80 fr.

En outre des prix ci-dessus, il doit être versé un dépôt de garantie de 5 fr. qui est remboursé au moment de la restitution de la carte.

Pour plus de détails, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. en vente sur le réseau au prix de 0 fr. 50.

BERNE, INTERLAKEN, MONT-ROSE

Billets d'aller et retour à prix réduits, valables 60 jours de Paris à :

BERNE (ou vice-versa), 1^{re} via Dijon-les Verrières, à l'aller et au retour ; — 2^e via d^e à l'aller, et via Delémont-Delle, Paris-Est au retour. 1^{re} classe 100 fr. ; 2^e classe 75 fr. ; 3^e classe 50 fr.

INTERLAKEN (ou vice-versa), même parcours que ci-dessus. 1^{re} classe 112 fr. ; 2^e classe 83 fr. ; 3^e classe 56 fr.

ZERMATT (M^t ROSE) sans réciprocité. Via Dijon, Pontarlier, Lausanne. 1^{re} classe 137 fr. ; 2^e classe 105 fr. ; 3^e classe 69 fr.

Les billets de Paris à Zermatt ne peuvent être utilisés que jusqu'au 31 octobre (le chemin de fer de Viège à Zermatt ne fonctionnant pas après cette date). Arrêts facultatifs sur tout le parcours.

BILLETS DE VACANCES A PRIX RÉDUITS pour familles.

La Compagnie délivre du 15 juin ou 15 septembre des billets d'aller et retour collectifs de vacances de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, de toutes gares à toutes gares, sous condition d'un parcours simple minimum de 300 kilomètres, aux familles d'au moins trois personnes.

Validité jusqu'au 1^{er} novembre. — Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples (pour les deux premières personnes), le prix d'un billet simple pour la troisième personne, la moitié de ce prix pour la quatrième et chacune des suivantes.

Si la famille ne comprend que trois voyageurs, ceux-ci sont tenus de voyager ensemble ; si elle en comprend davantage, trois d'entre eux au moins sont tenus de voyager ensemble, les autres peuvent voyager isolément moyennant un supplément dans les conditions suivantes :

a) Un billet collectif est établi et le prix calculé pour tous les titulaires ;

b) Un coupon d'aller et un coupon de retour pour la même classe et le même parcours que le billet collectif sont établis au nom de chacun des voyageurs autorisés à voyager isolément.

Sur le vu de ces coupons individuels, leur titulaire obtiendra, aux gares de départ et de retour, un billet au tarif militaire contre paiement de sa valeur.

Arrêts facultatifs.

Faire la demande de billets quatre jours au moins à l'avance à la gare de départ.

NOTA. — Il peut être délivré à un ou plusieurs des voyageurs inscrits sur un billet collectif de vacances et en même temps que ce billet une carte d'identité sur la présentation de laquelle le voyageur sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille, entre la gare de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

Excursions à Fontainebleau et à Moret.

Des trains d'excursion, à prix réduits, auront lieu les dimanches 16, 23 et 30 juin, 7, 14, 21 et 28 juillet, de Paris à Fontainebleau et Moret.

Prix des places aller et retour :

Fontainebleau : 2^e classe, 4 fr. 50. — 3^e classe, 3 fr.

Moret : 2^e classe, 5 fr. 50. — 3^e classe, 3 fr. 50.

Départ de Paris à 7 h. 26 matin. Arrivées à Fontainebleau, 8 h. 40 matin, à Moret, 8 h. 55 matin.

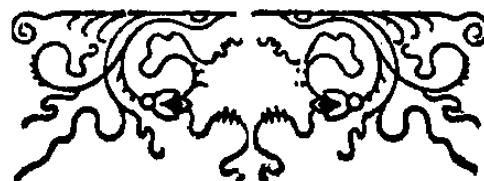
Retour par tous les trains du même jour dans les conditions prévues pour les voyageurs ordinaires.

Nombre de places limité. — Franchise de 30 kilogr. de bagages.

CARTES D'EXCURSIONS individuelles ou de Famille dans le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne et les Cévennes.

Ces cartes sont délivrées, du 15 juin au 15 septembre, au départ de toutes les gares du réseau P.-L.-M. ; elles donnent droit à la libre circulation, pendant 15 jours ou 30 jours, dans certaines zones du réseau P.-L.-M., telles que le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne, etc...

Pour plus de détails, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. qui est mis en vente, au prix de 0 fr. 50 dans les gares, bureaux de ville et dans les bibliothèques des gares de la Compagnie ou envoyé contre 0 fr. 70 en timbres-poste adressés au Service de l'Exploitation P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris.



REMISES A NOS ADHERENTS

Accessoires de cotillon

C. Lafon (Au Cotillon universel), 120, r. Amelot, tél. 263-26. — Rem. 10 %.

Accessoires de pharmacie.

V. Bontemps, 20, r. des Francs-Bourgeois, tél. 266-15.

Agences commerciales

R. de Beaulincourt (Excel Trading Office), 54, rue de Bondy, tél. 434-55.

— Remise sur les achats faits par son entremise.

Apéritifs sans alcool

Ferments apéritifs, 2, rue des Fossés-Saint-Bernard. Tél. 824-00. — Remise.

Appareils de désinfection

Guasco, 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Remise.

Appareils d'éclairage et chauffage

A. Grenier, 15, faubourg Montmartre, tél. 250-23. — Remise importante.

Appartements à louer

Mme Bourgeois, grands appartements meublés, 52, rue François I^{er} (Champs-Élysées), tél. 675-86.

Arquebusiers

L. Chobert, 16, rue Lafayette, tél. 140-54. — 10 % sur la plupart des articles.

Articles de pêche

J.-B. Charbonnier, A l'Ancre d'Or, 32, rue Turbigo, tél. 119-56. — 10 %.

Assainissement des appartements

Brûleur Guasco, pour ôter mauvaises odeurs et contre maladies contagieuses. 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Voir aussi Désinfection. — Remise.

Automobiles et vélocipèdes

G. Coulon, 86, rue Chevallier (Levallois-Perret). Pièces détachées pour la vélocipédie, machines complètes. — 5 %.

Agence parisienne de la marque Collereau, 6, rue Poisson, tél. 553-55. — 15 % sur cycles.

Kléber-Forest, 6, rue Poisson, cycles Saving, machines à coudre, tél. 586-92. — 10 %.

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie (Asnières). Tél. 263. — Huiles et graisses spéciales pour automobiles. — 10 %.

Garage Malakoff, 69, avenue Malakoff, tél. 675-74. — 10 % sur réparations d'automobiles.

Jules Lamy, 93, rue Saint-Sauveur, tél. 923-05. Fabricque de tri-porteurs cycles et automobiles. Remise.

Bandages, Bas varices, Ceintures

Marie frères, 108, rue de Rivoli, tél. 214-18. — 20 % sur tous articles.

J. Lagny, fabricant breveté S. G. D. G., 26, avenue de Neuilly (Neuilly-Paris), tél. 552-22. — 10 %.

Bières

Albert Roche, 17, rue Mathis, tél. 431-51. Bière supérieure de la Brasserie des Flandres (hors concours); Bière de la « Tour Carrée »; Bière de la « Moissonneuse ». — 10 %.

Bois et Charbons

Magnant, 11, rue Boucary, bois, charbons, coke. — Remise aux membres de l'Association.

Blanchisserie

L. Hardot, 69, rue de Paris, tél. 95. (Boulogne-sur-Seine). — 5 %.

Bronzes d'art

Pinédo, statuaire moderne (fabricant), 137, rue Vieille-du-Temple, tél. 19-13. — 10 %.

P. Gabreau, 40, rue Louis-Blanc, tél. 420-58. — 10 % sur les œuvres de Arye-Jacquemart, etc.

Cafés, Thés, Chocolats

Caviez, 52, boulevard de la Chapelle, tél. 406-88.

Cafés Jouve, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, tél. 322-12. — 10 %.

Compagnie Française des produits « Fixater », 4, rue de Mondovi, tél. 33-40. — 5 % sur le chocolat au lait en bouteilles « Mondia ».

Corcellet (Au Gourmand), cafés, 18, avenue de l'Opéra, tél. 239-88. — 5 %.

Mexicaine Moran, 44, r. Taibout, café, chocolat, servis chauds, tél. 126-27.

Chapellerie, Cannes, Parapluies

Clément (Chapellerie Anglaise), 117, rue Réaumur, tél. 221-42. — 10 %.

Coffres-Forts

La Sécurité, 20, Passage des Panoramas. — Remise à nos adhérents.

Couverture, Plomberie

Grain, 40, rue de Malte, tél. 931-66. — 10 % (excepté sur les métaux).

Déménagements

L. Delagrangé, 209, rue de Crimée, tél. 413-72. — 5 %.

Messard, 70, rue Fazilleau (Levallois-Perret), tél. 27. — 5 %.

Walton, 106, rue Lafayette, tél. 423-66. — Forte remise.

Dentistes

Alexis Carpentier, 7, rue de Chabrol. — Remise aux adhérents, 20 % sur prothèse; 10 % sur soins.

Désinfection à domicile

Sanatorium d'Auteuil. Proc. Guasco, 183, r. de Javel. T. 730-16. — Rem.

Drogueries vétérinaires

Droguerie vétérinaire du Château-Rouge, 38, rue de Clignancourt, tél. 429-87. — 10 %.

Epuration de literie

Sanatorium d'Auteuil, 183, rue de Javel. tél. 730-16. — Remise.

Ferments purs de raisins

Ferments Français, 2, rue des Fossés Saint-Bernard. T. 824-00. — Remise.

Fonds de commerces

Dagory, 13, boulevard Saint-Denis. — Vente et achat de fonds de commerces, industries, usines. Association. Rien à payer d'avance. Tél. 303-42. — Remise 10 %.

Fournitures dentaires

G. Carre, 7, boulevard Beaumarchais. — 10 % aux dentistes adhérents.

Fourrures

G. Piperaud, 82, boulevard de Sébastopol, tél. 213-06. — 10 %.

Fumisterie

G. Henry, 11, rue de Steinkerque, tél. 425-55. — 5 %.

Huiles et Graisses industrielles

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie, tél. Asnières 263. — 10 %.

Huiles et Savons

Aux Oliviers de Provence, 3, rue de Tombouctou, tél. 406-88. — 10 %.

Imprimerie et Publicité

Ploton et Chave, de Saint-Etienne. — P. Jourdan, agent général, 61, rue Condorcet, tél. 288-99. — 5 %.

Instruments de pesage

Pascal et Rebière, 3, rue des Innocents, tél. 316-28. — 10 %.

Lavabos et Robinetterie

E. Poincet (L'hygiène moderne), 20 et 27, r. de Cottes, tél. 905-83. — 10 %.

Location pour bals et soirées

Tournant et C^{ie}, 29, rue Copernic (Place Victor-Hugo), tél. 510-22. — 5 %.

Location de voitures

L. Avitabile, 31, rue Saint-Didier, tél. 690-54. — Remise de fr. 20 et 30 par mois sur les équipages.

Machines à coudre

Viardot, 14, rue du Delta, tél. 426-71. Les premières marques. — 40 % sur les prix des catalogues.

Machines à écrire

Péray (machines Manhattan), 3 bis, rue Bleue, tél. 308-84. — 10 %.

Blanchard, (Machines à écrire d'occasion) et fournitures, 113, Bd Richard Lenoir, téléphone 930-94.

Machines à glace

Eug. Clar, constructeur, 70, rue Saint-Lazare, tél. 134-54. — Rem. spéc.

Masseurs

F. Roux, 16, rue Saint-Ferdinand, tél. 508-49.

Moteurs-Canots

Dalifol et C^{ie}, île de la Jatte (Neuilly), tél. 332.

Papeterie-Imprimerie

R. Besson, 66, r. Turbigo, t. 312-84. — 10 % sur les impres. seulement. Imprimerie Moderne stéphanoise, Jourdan, 61, rue Condorcet, Paris, et Saint-Etienne, 4, rue du Grand-Moulin. — Remise.

Pharmacies

Fiévet, 53, rue Réaumur, tél. 145-77. — Remise 10 % sur les spécialités de la maison.

G. Vincent (pharmacie Centrale du Gros Caillou), 104, rue Saint-Dominique. — 10 % (sauf sur les spécialités, eaux minérales, huile de foie de morue).

C. Jacob (pharmacie Langlebert), 55, rue des Petits-Champs, tél. 300-73. — 10 % (sauf sur les spécialités étrangères à la maison, eaux minérales, acide borique).

C. Velpry (pharmacie Cadet Gassicourt), 6, rue de Marengo, tél. 322-59. — 10 % (sauf sur les spécialités étrangères à la maison et les eaux minérales).

Photographies

Anthony's, 44, rue Pasquier, tél. 322-85.

Paul Berger, 62, rue Caumartin, tél. 269-17. — 10 %.

Poissonneries

L. Voss, 44, rue de Longchamps, tél. 684-51. — 7 fr. 50 %.

Pose, nettoyage et garde de tapis

Chevalier, 3 bis, rue Blotière, tél. 715-56.

Pulvérisateurs

Ch. Vaast, 22, r. de l'Odéon, t. 810-38. — 20 % sur le pulvérisateur Vaast.

Tailleurs

Caralp, 1 et 3, rue Laffitte, tél. 299-31. — 10 % au comptant.

Tapissiers

Brossard, 6, rue de Chantilly, tél. 317-21. — Remise 5 % aux adhérents.

Vins

Grande Union Viticole de France, 85, rue Richelieu. Téléphone 126-22. — Remise 10 0/0 aux adhérents.

"THE POPULAR FILTER"

J.-E. CHARON

FABRICANT

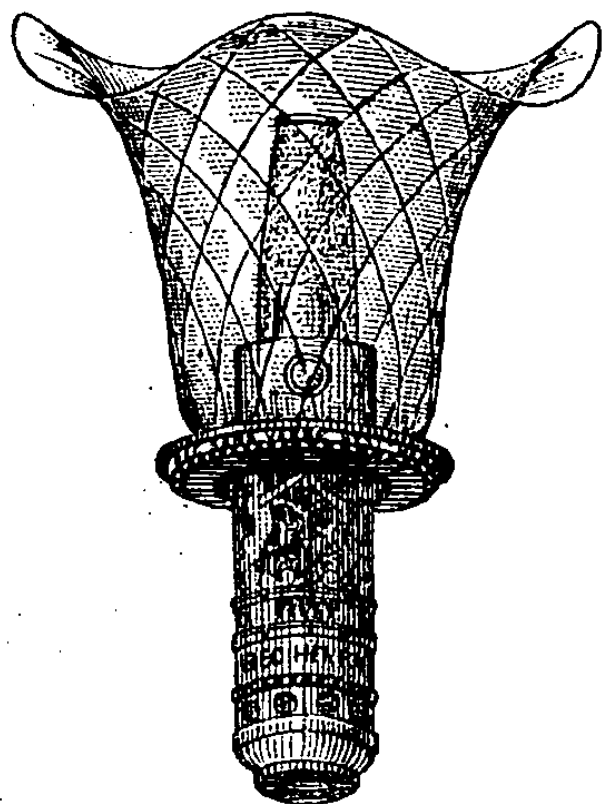
Breveté en France et à l'Etranger

10, rue de la Mare, PARIS (XX^e)

La Lumière Moderne

15, rue du Louvre, 22, rue du Bouloi

PARIS



Bec riche "HENRY"

BECS & MANCHONS

Système HENRY

Médailles à toutes les Expositions

LAMPES A INCANDESCENCE

MANCHONS

pour tous systèmes de Bees

PAS DE MAGASIN SUR LA RUE

VENTE GROS ET DÉTAIL

Maison fondée en 1893.

BORDE Fils Aîné

72, Faubourg Poissonnière, PARIS

DÉPOT DES PREMIÈRES MARQUES
CONSERVES ALIMENTAIRES
Régliesses du Gard.

Remise spéciale 10 0/0 à MM. les Membres de la Coopération.

PRIME absolument gratuite

OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents comporte un emplacement réservé à la photographie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier
 (GARE SAINT-LAZARE)

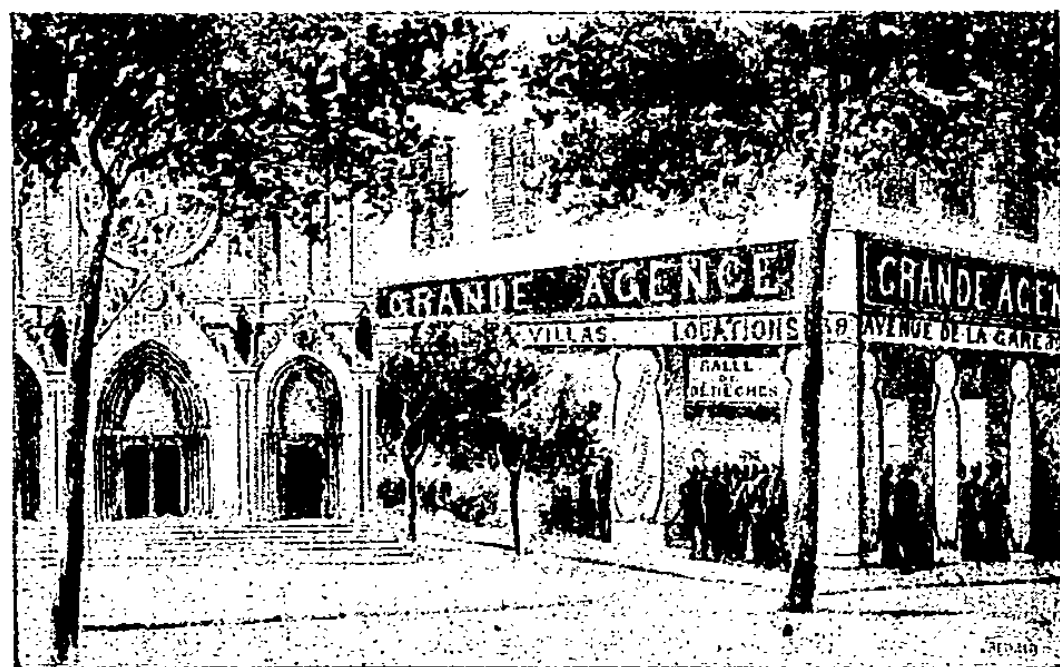
et l'Association, nous pouvons offrir gracieusement à tous les adhérents, la photographie qui doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

PHOTOGRAPHIE D'ART
ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)
 (GARE SAINT-LAZARE)

TELEPHONE : 322.85



Salle de Dépêches. ☉ Renseignements Gratuits.

Le Gérant, Noël Texier.

Grande Agence

NICE, 39, Avenue de la Gare, NICE

TÉLÉPHONE 10 13

MAISON DE PREMIER ORDRE
 pour Renseignements à la Colonie étrangère

LOCATION DE VILLAS ET APPARTEMENTS

VENTES de Propriétés et de Fonds de Commerce, Hôtels, Pensions, etc.

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier.